

HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN



*A Hallennes-lez-Haubourdin,
Le 19 Octobre 2022*

*Le Maire d'Hallennes-lez-Haubourdin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu l'instruction ministérielle relative à la signalisation routière,
Considérant les travaux de recherche de vanne de réseau Rue Marie-Madeleine Dupuis, à l'angle
d'avec la Rue Jacques Becq, par la Société « Iléo » de Lille,
Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationner, au droit du chantier, à
compter du Jeudi 03 Novembre 2022, pour une durée de deux semaines,*

ARRETE

Article 1 : *Le stationnement sera interdit Rue Marie-Madeleine Dupuis, au niveau de l'angle avec
la Rue Jacques Becq, au droit du chantier, à compter du Jeudi 03 Novembre 2022, pour une durée
de deux semaines.*

Article 2 : *La Société « Iléo » de Lille, se chargera de la signalisation relative au présent arrêté.
Celle-ci restera en place pendant toute la durée des travaux.*

Article 3 : *Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des
panneaux de signalisation.*

Article 4 : *Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commandant de la Brigade
de Gendarmerie d'Hallennes-lez-Haubourdin, Monsieur Le Président de la M.E.L. (U.T.M.L. de
Lomme), Monsieur Le Directeur de la Société « Iléo » de Lille, et tous les agents placés sous leurs
ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



Le Maire,

*~~Maire~~
délégué*

André PAU